



Madame, Monsieur le Président, Maître,

Le CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE a le plaisir de vous inviter à participer au :

43^{ème} CHALLENGE ERNEST REVENU

Samedi 31 mars et Dimanche 1^{er} avril 2012

CIRCUIT NATIONAL FLEURET HOMME, catégorie SENIOR

Tennis Club –Avenue de la 7^{ème} DB Américaine– 77000 MELUN

- Palmarès des années précédentes :
 - 2008 : MALACHENKO Franck Lyon MDF
 - 2009 : OTA Yuki Japon
 - 2010 : KOENIG Grégory Aubervilliers
 - 2011 : MERTINE Julien Rueil-Malmaison
- A partir des ¼ de finale la compétition se poursuivra à la Salle des Fêtes de Melun.

Les 8 premiers seront récompensés, à la condition de participer à la cérémonie de remise des récompenses, dotation d'une valeur de 6000€.

A partir de 19h30 le samedi 31 mars, se déroulera à la Salle des Fêtes de Melun, le 4^{ème} MASTER de Fleuret Melun Val de Seine, compétition internationale regroupant les 8 meilleurs mondiaux.

Souhaitant que vos tireurs répondent nombreux à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du C.E. Melun Val de Seine.
Luc MONTBLANC

REGLEMENT

Article 1 :

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le cahier des charges de la FFE.

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la FFE ou la FIE.

Article 2 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au chapitre V du R.I de la FFE.

Article 3 :

Le Directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition (le CTS, le représentant de la commission fleuret masculin, le représentant de la CNA). Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la FFE et FIE, pour le bon déroulement du Challenge.

Article 4 :

Les engagements se feront en ligne sur le site web de la FFE avant le **mercredi 28 mars 23h59** pour les licenciés FFE, pour les licenciés étrangers par mail cemvs@orange.fr ou par fax (01.64.39.09.74).

Le droit d'engagement est fixé à **12€** (engagement hors délais cf. règlement sportif FFE)

Forfait Master + Challenge Revenu : **15€**

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition (décision du CD FFE du 29/03/2008).

Article 5 :

Les clubs inscrivant 4 tireurs ou plus **sur l'ensemble de la compétition** seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

Article 6 :

FORMULE DE L'EPREUVE

Poules : de 7 ou 6, entre 20 et 30% d'éliminés, décalage par nations si des étrangers non licenciés FFE sont présents et par clubs dans tous les cas.

- **Samedi :**

- **1er tour de poules : appel 13h45 / scratch 14h15**, pour les tireurs étrangers non classés FIE, les tireurs classés FFE après la 64ème place et les non-classés.

- **2ème tour de poules : appel 15h15 / scratch : 15h45**, pour les tireurs étrangers classés FIE après la 64ème place, les tireurs classés FFE entre la 33ème et la 64ème place, les tireurs qualifiés du 1er tour de poule.

- **Dimanche :**

- **Un tour de poules : appel 7h30 / scratch 8h00 / début des assauts 8h30**, pour les tireurs classés entre la 1ère et la 64ème place du classement FIE, les tireurs classés FFE de la 1ère à la 32ème place, les qualifiés du samedi.

- **Tableau d'élimination directe : ¼ finale à partir de 15h15 à la Salle des Fêtes.**

Article 7 :

Les classements pris en compte seront les derniers classements actualisés et établis par la FFE et la FIE.

Article 8 :

Courtoisie : rappel de la circulaire :

- « La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;
- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
 - n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
 - n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»

- Pendant toute la durée de la compétition, un service de restauration sera assuré par les bénévoles du club.
- Quelques hôtels de l'agglomération Melunaise :
 - Hôtel Restaurant Au Germenoy – 338 Rue Raymond Hervillard – 77000 Vaux-le-Pénil
☎ : 01.64.09.19.19
 - Hôtel Ibis – 81 Avenue de Meaux – 77000 Melun
☎ : 01.60.68.42.45
 - Campanile – 346 Rue Bernard de Pôret – 77190 Dammarie-Lès-Lys
☎ : 01.64.37.51.51
 - Campanile – 260, Avenue de l'Europe – ZA Jean Monnet – 77240 Vert Saint Denis
☎ : 01.64.09.32.00

Possibilité de navette pour les hôtels, pensez à faire votre réservation par mail, avant le mercredi 28 mars, au prix de 2€/personne.

La correspondance et les inscriptions sont à transmettre à :

Cercle d'Escrime Melun Val de Seine
Mr Luc MONTBLANC
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
☎ : 01.64.39.13.04
☎ : 01.64.39.09.74
cemvs@orange.fr

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Mr Luc MONTBLANC au 06.86.28.03.77
Mme Valérie LHUILLERY au 06.25.88.79.89 ou Mme Martine CAPOEN au 06.64.85.96.46 (arbitrage).

Nos Partenaires :

